

**Séminaire international sur les expériences de réconciliation nationale visant à instaurer la paix et la stabilité politique, et à réaliser la paix sociale**

**Chambre des Conseillers, Rabat, Royaume du Maroc, les 17 et 18 janvier 2019**

**Note conceptuelle**

La Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc et l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), organisent, en partenariat avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme et le Conseil National des droits de l'homme du Royaume du Maroc, **un Séminaire international sur les expériences de réconciliation nationale visant à instaurer la paix et la stabilité politique, et à réaliser la paix sociale**, et ce à Rabat, les 17 et 18 janvier 2019.

Le séminaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'ASSECAA approuvé lors de sa 10ème Conférence qui s'est tenue à Rabat au Royaume du Maroc, les 20 et 21 septembre 2017 et qui portait sur divers sujets, notamment les efforts de consolidation de la paix, de la résolution des conflits, des crises politiques et de la justice transitionnelle en Afrique et dans le monde Arabe.

L'événement permettra de tirer profit des expériences réussies de nombreux pays ayant connu des crises sociopolitiques et des conflits ethniques avant de s'engager dans un processus de réconciliation nationale ayant permis à ces pays de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité.

Il ne fait aucun doute que les conflits armés et l'adoption d'une politique systématiquement répressive affectent la société de diverses manières, y compris dans tous les aspects de la vie, qu'ils soient humanitaires, politiques, économiques ou sociaux.

En outre, les conflits entraînent de nombreuses pertes en vies humaines, la violation des droits de l'homme, le déplacement des personnes, la dégradation des institutions gouvernementales et l'effondrement de ses organes, la dégradation de la situation économique et l'épuisement des ressources de l'Etat, ainsi qu'une augmentation du chômage, le manque de services de santé et d'éducation et le faible engagement politique et social, etc.

Dans ce contexte, certains pays en crise, en conflit ou en guerre, cherchent, à bien des égards, à trouver les voies et moyens efficaces de sortir de ces conflits de manière à mettre un terme à la situation tragique créée par la guerre et à réaliser la sécurité, la paix et la stabilité.

Les guerres laissant de profondes séquelles dans les sociétés qui peuvent prendre beaucoup de temps à cicatriser, et le changement de régime ou le renversement de ses symboles ne contribuant ni à rétablir la justice automatiquement, ni à restaurer la normalité dans un pays, ni même à mettre fin directement à la corruption, les pays ayant connu des conflits internes ont pour ce faire adopté la réconciliation nationale comme seul moyen de mettre fin aux conflits et de réaliser la sécurité, la paix et la stabilité.

En outre, la réconciliation nationale sert de pilier social, politique et juridique à un Etat stable, moderne et démocratique, loin du discours sur les mesures/réactions et les représailles pouvant être adoptées par les parties en conflit de manière à engendrer de nouvelles violences.

La réconciliation crée un dialogue authentique menant à la reconnaissance de la vérité et à la recherche d'un consensus entre les parties rivales, sur une formule politique excluant la logique de la défaite et de la victoire ultimes, brisant le cycle de la violence et renforçant les institutions modernes et démocratiques afin de parvenir à une paix sociale.

Compte tenu de l'importance de la question de la justice transitionnelle au niveau international et des succès enregistrés dans la promotion de la réconciliation nationale et de la transition démocratique, malgré sa fragilité dans certains contextes, le Conseil des Droits de l'Homme a adopté en septembre 2011, la résolution 7/18 portant nomination d'un rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-réurrence, et ce, pour une période de trois ans renouvelable. Le Rapporteur spécial traite des situations dans lesquelles de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises.

Dans la plupart de ses rapports annuels, thématiques et par pays, le Rapporteur spécial a évoqué le rôle des parlements ou des législateurs dans les domaines de la justice transitionnelle, de la réconciliation et des garanties de non-répétition, et a formulé des recommandations spéciales dans leur domaine de compétence, telles que la promotion de la justice transitionnelle et l'élaboration des lois en matière de réconciliation conformes aux normes internationales des droits de l'homme.

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition montre clairement dans ses commentaires aux Etats, l'importance de l'adoption et de la révision des lois, des réglementations et des politiques nationales dans le domaine des garanties de non-répétition et l'exercice d'un rôle de supervision des politiques publiques garantissant les droits, la justice et la gouvernance de la sécurité.

Il commente régulièrement l'adéquation de l'évolution normative et politique des Etats aux normes internationales relatives à la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-réurrence qui visent toutes à établir des règles de réconciliation nationale.

Contrairement aux méthodes traditionnelles de réconciliations qui ont suivi des conflits sanglants et des guerres, d'autres expériences ont ouvert la voie à une transition démocratique par la justice transitionnelle et la mise en place des instances de vérité. La réconciliation nationale est l'un des éléments les plus importants de tout règlement politique qui établit un lien entre les groupes politique et social, fondé sur la tolérance et la justice, afin de tourner la page du passé et de parvenir à une coexistence pacifique entre les différentes couches de la société.

Il s'agit d'un projet et d'un plan national, ainsi que d'une valeur morale et humaine qui permet aux victimes d'identifier les auteurs des crimes et de les amener à rendre des comptes. En outre, elle concerne tous les citoyens, quelles que soient leurs appartenances ethniques, religieuses ou politiques.

Dans le contexte des grandes transformations vécues par le monde, les questions de la réconciliation nationale et de la justice transitionnelle sont au centre de l'opinion publique nationale et internationale. En effet, elles sont devenues la règle fondamentale dans le monde actuel et ont été adoptées avec force au cours des deux dernières décennies du siècle dernier, en tant qu'expression d'une trajectoire historique qui a fait ses preuves et qui a toujours été une recette standard pouvant fournir une solution au problème de la transition démocratique.